

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : CHSLD MICHÈLE-BOHEC INC.

Nom de l'installation visitée : CHSLD MICHÈLE-BOHEC

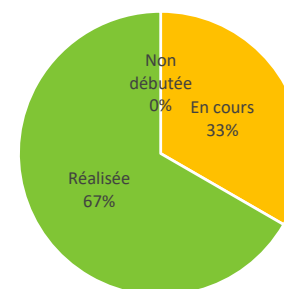
Région : Laurentides

Date de la visite : 25 et 26 février 2020

Date de transmission au MSSS : 11 septembre 2020

Reddition de comptes : 25 février 2022

État d'avancement



Non débutée En cours Réalisée

	Non débutée	En cours	Réalisée	
L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À UNE GOUVERNANCE VISANT L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES	0	1	0	1
L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ	0	1	2	3
LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE	0	0	2	2
Total	0	2	4	0

Recommandations	Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au		
		24 février 2021			25 février 2022		
		Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée

Recommandations		Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au		
			24 février 2021			25 février 2022		
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée
Partie 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À UNE GOUVERNANCE VISANT L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES								
1	Le MSSS recommande à l'établissement de poursuivre son engagement afin de bonifier son programme d'accompagnement en soins palliatifs et de fin de vie.	(30 juin 2022)		X			X	
Partie 2 : L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ								
2	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin : • qu'un préposé aux bénéficiaires accompagnateur soit nommé pour chacun des résidents; • de tenir des rencontres formelles hebdomadaires pour échanger de l'information sur le plan clinique et organisationnel avec l'équipe soignante	(31 mai 2022)		X			X	
3	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de promouvoir les droits des résidents.				X			X
4	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que les produits dangereux soient rangés de façon sécuritaire.			X				X
Partie 3 : LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE								
5	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de réaliser une activité post-admission pour valider la compréhension des renseignements transmis aux résidents et à leurs proches, lors de l'accueil.			X				X
6	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que : • les plans d'intervention en interdisciplinarité soient réalisés selon la procédure de l'établissement; • les interventions en soins palliatifs et de fin de vie soient réalisées en interdisciplinarité en incluant les proches.			X				X